Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_10-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : CADIN Hervé.

Membres en exercice	14
Membres présents	14
Nombre de procurations	0

DEL2025-05-10
Objet : Délibération spéciale : ouverture de crédits investissement de 25% pour 2026

Vu les articles L.1612-1, L.5211-6 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, Il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement (*hors crédits afférents au remboursement de la dette)* à hauteur du quart des crédits ouverts en 2025.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_10-DE

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, **à engager, liquider et mandater**, avant le vote du budget primitif 2026, **les dépenses d'investissement du budget communal** à hauteur du quart des crédits ouverts en 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS
20	203	Frais d'études, de recherches et de développement	750,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	425,00 €
204	204181	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers	5 000,00 €
21	212	Agencements et aménagements de terrains	800,00 €
	2131	Bâtiments publics	4 625,00 €
	2135	Installations générales, agencements et aménagements de constructions	26 987,50 €
	2152	Installations de voirie	1 250,00 €
	21538	Autres réseaux	875,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 850,00 €
	21621	Biens mobiliers historiques et culturels sous-jacents	150,00 €
	2182	Matériel roulant	7 575,00 €
	2183	Matériel informatique et bureautique	900,00 €
	2184	Mobilier	500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	1 625,00 €
23	231	Travaux en cours	87 500,00 €

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.
- **PRECISE** que cette autorisation s'étend, pour les montants ci-dessus, sur les différents chapitres de dépenses d'investissement du budget communal.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER.

Yannick QUEGUINER

Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2025.12.16 15:51:25 +01'00'